



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU GRAND BERGERACOIS



Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

La Délégation Générale du Grand Bergeracois, composée des EPCI suivants :

- La Communauté d'agglomération Bergeracoise, représentée par M. Frédéric DELMARES, son Président,
- La Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord représentée par Christian ESTOR, son Président,
- La Communauté de communes de Montaigne Montravel et Gurson, représentée par M. Thierry BOIDE, son Président,
- La Communauté de communes des Portes Sud Périgord, représentée par Jérôme BETAILLE, son Président,

ci-après dénommés les EPCI.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Bergeracoise en date du xxxxxxxxxxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Grand Bergeracois et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord en date du xxxxxxxxxxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Grand Bergeracois et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes de Montaigne Montravel et Gurson en date du xxxxxxxxxxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Grand Bergeracois et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes des Portes Sud Périgord en date du xxxxxxxxxxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Grand Bergeracois et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables ;
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Grand Bergeracois a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

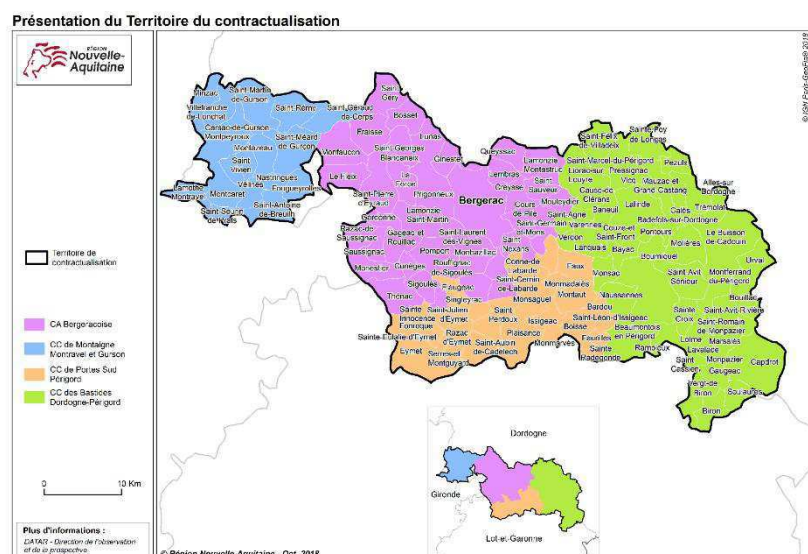
La synthèse du diagnostic du territoire et les principaux enjeux figurent en annexe 1.

I -Le territoire du Grand Bergeracois : état des lieux

Le territoire du Grand Bergeracois, situé sur la frange sud-ouest du département de la Dordogne, se compose de **4 intercommunalités** : la Communauté d'agglomération Bergeracoise et les Communautés de communes de Montaigne Montravel et Gurson, des Portes Sud Périgord et des Bastides Dordogne-Périgord.

Le territoire comprend **131 communes** et compte **100 191 habitants** (2015).

Anciennement organisé en Pays, le Grand Bergeracois est dorénavant structuré en **service mutualisé** depuis le 1^{er} juillet 2018. Ce dernier, dénommé "Délégation Générale du Grand Bergeracois" est issu d'une convention d'organisation mutualisée



signée entre les quatre intercommunalités.

A - Un territoire qui s'organise autour du pôle de Bergerac et de deux pôles secondaires et qui demeure relativement bien desservi

Le Grand Bergeracois est organisé autour de **trois pôles structurants** : celui de Bergerac (21 860 emplois), et les pôles secondaires de Lalinde (1 820 emplois) et Eymet (près de 1 000 emplois) qui concentrent 61 % de la population du territoire et 72 % des emplois. Il est desservi par un **réseau routier dense** (N21 et 5 départementales) et **deux lignes TER** qui le relient à Périgueux, Sarlat, Libourne et Bordeaux. Pour les liaisons à plus longue distance, s'il est **à l'écart des grands axes ferroviaires**, il est bordé au nord par l'**A88** Bordeaux-Lyon et bénéficie d'un **aéroport** offrant des liaisons vers la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas.

B - Une dépendance accrue et problématique aux mécanismes de socialisation

Le Grand Bergeracois dispose d'un modèle de développement de type « **public-social-retraite** », mis en évidence par une surreprésentation des revenus publics, des transferts sociaux et des pensions de retraite dans son processus de captation de revenus en provenance de l'extérieur. Il traduit une dépendance du territoire de plus en plus aiguë aux mécanismes de socialisation (au sens large) et un profond déséquilibre fonctionnel, qui inscrivent le **territoire dans une trajectoire défavorable**.

Trois tendances sont en effet à l'œuvre :

- 1- un mouvement continu et de long terme d'**affaiblissement des forces productives** concurrentielles,
- 2- lui-même générateur de **difficultés sociales** et de la montée en puissance des transferts sociaux.
- 3- S'y ajoute une **accélération du vieillissement de la population** qui renforce le poids des pensions de retraite.

En creux, ce modèle interpelle sur le déficit de captation de revenus privés, via la sphère productive exportatrice, via les dépenses limitées des touristes qui visitent le territoire, révélant un déficit d'attractivité touristique, et via la masse salariale « importée » par les actifs du territoire qui travaillent en dehors de son périmètre.

Ce modèle de développement est non seulement déséquilibré mais induit globalement **une captation de richesse par habitant sensiblement inférieure** à la moyenne des territoires de même catégorie. Ce déficit semble cependant compensé par une **propension à consommer localement plutôt bonne** qui montre que les **centralités du territoire**, et particulièrement la communauté d'agglomération Bergeracoise, assument une réelle fonction de pôle de consommation. Cette configuration stimule l'économie présente, au service de la population résidente et des touristes, suffisamment pour que la densité d'emplois présents atteigne le niveau que l'on observe dans les territoires de la région de même catégorie.

C - Une économie marquée par de profondes mutations

Le tissu économique a subi de profondes mutations au cours des 40 dernières années. Doté d'une forte orientation productive concurrentielle dans le courant des années 70, ce dernier affiche désormais un **profil présentiel**, même si sa spécialisation reste forte dans diverses activités productives : l'agriculture (notamment la viticulture), l'industrie chimique, la fabrication de produits caoutchouc-plastique, l'industrie du bois-papier-imprimerie et les industries agroalimentaires, aux côtés des activités présentes de santé et d'hébergement médico-social-action sociale. Ce changement prononcé d'orientation économique est le produit d'un double mouvement :

- 1- **l'effondrement des activités productives** concurrentielles d'un côté, accentué ici par des restructurations industrielles (la dernière en date étant celle de la SNPE),
- 2- et la **progression rapide mais inférieure aux tendances** régionale et nationale **de la sphère présente** de l'autre. Le dynamisme de l'économie présente a ainsi permis de compenser les très lourdes pertes enregistrées dans la sphère productive exportatrice, sans pour autant engendrer une réelle vitalité économique.

Sur la période récente, la « Grande récession » entamée en 2008 a été brutalement ressentie localement. Le tissu économique a été très lourdement impacté par le premier choc récessif de 2008-2009 impulsé par la crise financière internationale et plus modérément lors du second cycle récessif engendré par la crise des dettes souveraines entre 2011 et 2014. Il n'a pas réussi à véritablement redresser la barre entre 2008 et 2017 malgré **une bonne capacité de rebond** durant les deux cycles de reprise qui se sont succédés entre 2009-2011 et 2014-2017. Entre 2008 et 2017, le Grand Bergeracois a perdu 450 emplois salariés. Les motifs de ces piètres performances de court terme ne sont pas à rechercher du côté de son orientation économique mais s'expliquent plutôt par **un effet local négatif**. Ce dernier a été impacté par les **restructurations industrielles, les effets de la carte militaire** (fermeture de l'ESCAT) et marque les **difficultés du territoire à mobiliser ses capacités propres, ses ressources spécifiques**, pour provoquer un rebond de sa dynamique économique.

L'état des performances économiques du territoire tant sur le long terme que sur le court terme sont bien la preuve d'une véritable **érosion de ses forces productives concurrentielles**, et plus largement d'une certaine **atonie économique générale**. Ce que corroborent l'état et la dynamique du tissu d'entreprises. Ce dernier se caractérise non seulement par sa forte **fragmentation**, mais aussi par une **faible capacité de renouvellement**, illustrée par la **faiblesse du taux de création** d'établissements et **l'ancienneté du tissu d'entreprises**.

D - D'importantes fragilités sociales

Le fonctionnement socio-économique général du territoire, synthétisé par son modèle de développement, et sa dynamique économique sont aujourd'hui vecteurs d'un **niveau de cohésion sociale largement défavorable**. Tant le niveau de **précarité des conditions d'emploi** (temps partiel et contrats courts sont répandus), que **l'intensité du chômage** demeurent élevés. De surcroît, la distribution du revenu des ménages apparaît elle aussi nettement défavorable. Toutes les catégories de ménage, des plus pauvres aux plus aisées, affichent un **niveau de revenu bas**, inférieur aux moyennes de comparaison, dessinant une structure sociale plutôt homogène – c'est-à-dire peu inégalitaire. Enfin, les ménages vivant en dessous du **seuil de pauvreté sont nombreux** (17,2 % des ménages en 2015) et de surcroît, sont **plus pauvres** que dans les territoires de même catégorie et qu'en région.

La faiblesse généralisée des revenus des ménages comprime leur capacité de consommer et limite le développement de l'économie présente. Un autre facteur frein de développement économique réside dans le niveau de qualification de la population. La **population ne disposant pas d'un diplôme qualifiant reste importante** (35 % de la population de 15 ans ou plus non scolarisée est dans ce cas), y compris chez les jeunes qui sont par ailleurs **moins souvent titulaires du baccalauréat** ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur que dans les territoires de même catégorie et qu'en région.

E - Une attractivité résidentielle modérée, un vieillissement accentué de la population

La dynamique démographique du territoire semble plus que mitigée. Bien qu'en augmentation constante depuis la fin des années 70, la population croît à un rythme relativement faible, pénalisée par un **solde naturel largement négatif** (qui fait écho au vieillissement prononcé de la population) et une attractivité résidentielle plus modérée que dans les territoires de comparaison. La dynamisation de l'attractivité du Grand Bergeracois est vitale car **le vieillissement de la population pourrait compromettre le renouvellement de la main d'œuvre** dans les années à venir.

L'état du parc de logement ne facilite pas l'attractivité du territoire. Son ancienneté et le niveau élevé de la vacance révèlent probablement une qualité déclinante du parc, inadaptée à la demande contemporaine. Mis en lien avec le niveau de revenu des ménages, l'ancienneté du parc laisse aussi entrevoir des risques de **précarité énergétique**. Autre facteur influant sur l'attractivité, **le niveau d'équipements apparaît quantitativement plutôt satisfaisant** pour la plupart des équipements les plus courants. Il apparaît cependant **défaillant pour les équipements et services de santé**, notamment de proximité (médecins généralistes, masseurs-

kinésithérapeutes) alors que l'activité de santé spécialise le tissu économique et qu'une filière silver économie¹ est en émergence.

II - La situation de vulnérabilité du territoire du Grand Bergeracois

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Trois niveaux de vulnérabilité ont été retenus : moins vulnérable, intermédiaire, plus vulnérable.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les communautés de communes du Grand Bergeracois de la façon suivante :

- Communauté d'agglomération Bergeracoise, communautés de communes des Bastides Dordogne-Périgord : **situation les plus vulnérables** ;
- Communautés de communes Montaigne Montravel et Gurson, de Portes Sud Périgord : situation de **vulnérabilité intermédiaire**.

Une spécificité : le dispositif « Mutations économiques »

Le territoire du Grand Bergeracois bénéficie du dispositif **Mutations économiques**.

Sur ce territoire, confronté à la perte d'emplois industriels directs, la Région a décidé de mettre au service du développement économique du Grand Bergeracois, des compétences spécifiques. Un ingénieur, recruté par la Région, exerce ses missions sur les 4 EPCI concernés.

Un plan d'actions cohérent et coordonné est mis en œuvre dans les domaines du développement économique, de l'emploi et de la formation.

Le dispositif « Mutations économiques » s'inscrit dans le volet économique du contrat du territoire du Grand Bergeracois.

III - Des pistes de développement pour sortir d'une spirale défavorable

Il s'agit pour le Grand Bergeracois de ne pas s'enfermer dans une dépendance durable aux mécanismes de redistribution publics dont les effets négatifs ne manqueraient pas de s'amplifier. La raréfaction des deniers publics et la volonté gouvernementale de réduire la dépense constituent une menace supplémentaire, notamment sur les revenus aujourd'hui apportés par les emplois publics.

Il est vital de **rééquilibrer les moteurs de développement**. Des potentiels de revitalisation restent pour ce faire sous-exploités : le tourisme, la consommation locale et le cadre de vie.

Les marges de manœuvre en termes de tourisme semblent en effet importantes. La densité d'hébergement touristique atteint à peine la moyenne régionale, alors que le territoire dispose d'atouts manifestes : patrimoine environnemental (le territoire est traversé par la Dordogne, adapté aux sports de pleine nature), patrimoine historique (bastides, châteaux ...), culturel et gastronomique (festivals, œnologie ...). Sa position entre Vallée de la Dordogne, Saint Emilion et la métropole bordelaise mérite d'être davantage valorisée. Les capacités hôtelières et de campings existantes sont certes sous-représentées mais plutôt qualifiées.

¹ La **silver économie** ou **économie** des séniors désigne l'ensemble des activités **économiques** liées aux personnes âgées. Résultante de l'accroissement de l'espérance de vie, le développement de la **silver économie** est également lié au phénomène démographique du Papy boom.

La recherche d'équilibre pour enrayer le processus de socialisation passera nécessairement par la réponse à trois grands types d'enjeux :

- **Redynamiser la composante productive concurrentielle** du territoire afin d'accroître la valeur ajoutée locale. Des marges de manœuvre pour le territoire semblent à cet égard résider dans la structuration d'un véritable écosystème local et les efforts poursuivis par la démarche CADET, avec notamment la mise en place du réseau d'entreprises Cluster B et la démarche volontaire de mise en place d'un projet alimentaire territorial.
- **Développer l'économie résidentielle** pour contribuer à diversifier le modèle de développement du territoire et à soutenir la consommation locale :
 - o **en stimulant son attractivité touristique** ;
 - o **en stimulant son attractivité résidentielle**. Il s'agit d'attirer de façon privilégiée des actifs qualifiés et des jeunes pour freiner le processus de vieillissement, assurer le renouvellement de la main d'œuvre et favoriser le redressement économique et l'innovation. L'intensification de l'attractivité pourrait s'accompagner d'une activation du levier « pendulaire », aujourd'hui peu développé. Le territoire est en effet à 50 minutes de l'agglomération de Périgueux, avec qui les échanges pourraient s'intensifier.
- **Accompagner l'adaptation des compétences, la montée en qualification de la population et son insertion**. La structuration de l'écosystème local doit, pour ce faire, prendre en compte la dimension orientation/formation/emploi et intégrer les acteurs de l'ESS pour leurs capacités d'insertion et de mise en évidence de nouveaux gisements d'emploi.

IV - La stratégie de développement du territoire Grand Bergeracois

A partir du diagnostic partagé et de la méthodologie de travail mise en place avec les acteurs du territoire au cours de deux ateliers participatifs, **six enjeux** majeurs se sont dégagés :

- 1-Comment produire plus de valeur ajoutée, principalement à partir des activités endogènes productives ?
- 2-Comment stimuler le levier résidentiel à partir des activités touristiques, en développant les circuits courts, le commerce, l'offre de santé, l'économie du don... ?
- 3-Comment accompagner l'adaptation et le développement des compétences des actifs pour favoriser leur insertion dans le tissu économique et social (et notamment des jeunes) du Grand Bergeracois ?
- 4-Comment mieux intégrer le Grand Bergeracois dans un espace plus large pour capter les ressources qui seront nécessaires à son développement ?
- 5-Comment mieux relier adaptation au climat et développement économique ?
- 6- Comment créer le bon écosystème d'acteurs publics/privés pour porter un projet de territoire co-construit avec la région ?

Les enjeux identifiés ont permis de définir la stratégie de développement suivante s'articulant autour de **trois défis** structurants :

Défi I - Accompagner les mutations économiques en construisant un territoire plus fluide et plus mobile

- **Axe 1** : Création d'un véritable écosystème favorable au développement d'activités économiques.

Insérer et accompagner les entreprises dans un véritable écosystème économique qui pourrait leur permettre d'accroître leur compétitivité (par des jeux de coopération ou d'alliances) et/ou de

trouver de nouveaux débouchés (donneurs d'ordre, nouveaux clients via l'export...), le guichet unique est une action centrale de ce chantier.

Projets structurants :

- Création d'un guichet unique
- Développement et pérennisation du cluster B
- Développement du parcours résidentiel des entreprises
- Reconversion du site de l'ESCAT

● **Axe 2** : Développer et accompagner la mobilité du territoire.

Le territoire soutient fortement la modernisation de la ligne ferroviaire Libourne<->Bergerac et souhaite travailler à la mobilité dans sa globalité pour permettre à celui-ci d'être un territoire fluide et connecté.

Projets structurants :

- Etablissement du "contrat d'axe ferroviaire"
- Définition d'un projet urbain pour le quartier de la gare de Bergerac

● **Axe 3** : Renforcer la qualité de vie et l'accès aux services.

Il est nécessaire d'améliorer les infrastructures et l'accès aux services pour répondre aux besoins des habitants actuels et à venir du Grand Bergeracois, y compris des jeunes.

Projets structurants :

- Création et extension de maisons de santé
- Soutenir une véritable inclusion des jeunes en facilitant l'accès au logement
- Revitalisation des centres-bourgs, centres villes

Défi II – Affirmer la vocation agricole et productive du territoire, de manière durable et collaborative

● **Axe 1**: Projet alimentaire du Grand Bergeracois

Le projet alimentaire de territoire vise l'excellence alimentaire dans une dynamique d'excellence environnementale. L'agriculture et la viticulture représente environ 10% de l'emploi local contre 5% sur la Région. Le territoire souhaite anticiper les mutations d'un monde en transition qui nécessite d'intégrer de nouvelles exigences sociales, environnementales et culturelles, pour produire de la valeur ajoutée avec une gestion raisonnée des ressources.

Projets structurants :

- Création de la plate-forme TITEC
- Aménagement de halles
- Abattoirs, ateliers de découpe, transformation et commercialisation (viande, fruits, légumes)
- Accompagnement de l'IVBD

● **Axe 2**: Accompagner et anticiper les mutations énergétiques, environnementales...

D'autres secteurs peuvent impacter positivement le territoire en anticipant le changement climatique. Les travaux et le partage d'expériences seront indispensables à ces actions.

Projets structurants :

- Travaux d'efficacité énergétique
- Laboratoire d'innovation territorial (IVBD)

Défi III - Affirmer l'identité du Grand Bergeracois, renforcer son attractivité et son rayonnement

● **Axe 1**: La culture comme levier de développement et marqueur du territoire

Le Grand Bergeracois a un potentiel d'attractivité : Cyrano, Vin de Bergerac, Bastides, la Dordogne, patrimoine culinaire, production agricole, la présence d'un aéroport international... Il peut sur cette base construire un panier de biens mettant en l'avant l'ensemble des atouts et développer une marque territoriale plus identifiable pour attirer et fidéliser de nouveaux touristes

et de nouveaux résidents. La tête de pont de cette stratégie pourrait être un événement « autour du concept du nez » qui peut se décliner de mille et une façon, mondialement connu avec la tirade Cyrano, il participerait à singulariser le territoire.

Projets structurants :

- Expérimentation d'une démarche « droits culturels », avec le soutien de la Région sur l'ingénierie pour expérimenter, en 2019/2020, une approche du territoire qui conduise les personnes à apporter les ressources de leur culture aux autres et favoriser, ainsi, le développement humain du territoire.
- Un festival à rayonnement régional, voire national-international, reflet de l'identité du territoire
- Un centre événementiel permettant d'attirer des entreprises, pour des séminaires, congrès et attirer des activités hôtelières.

● **Axe 2:** Offrir une expérience touristique combinant les offres du territoire - vignoble, patrimoine, culture, milieux naturels.

Le patrimoine local est riche d'une identité spécifique. Il doit être entretenu mais également développé afin de rendre le territoire plus attractif. Cela bénéficiera aux habitants et aux touristes afin qu'ils profitent du Grand Bergeracois en restant plus longtemps lors de leur séjour.

Projets structurants :

- Projets de restauration patrimoniale et valorisation touristique
- Création de la maison des vins, du tourisme et de Cyrano
- Aménagement de plusieurs Vélo Route Voie Verte

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques régionales. A ce titre, il tient compte des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire du Grand Bergeracois et qui ont un impact direct sur son développement.

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés (**ITI**). En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (**FESI**), que sont les Fonds européens de développement régional (Programme Opérationnel **FEDER** 2014-2020 Aquitaine) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural d'Aquitaine 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement (**PPI**) des lycées 2017-2021, la Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'investir 5,5 M€ sur les lycées du territoire du Grand Bergeracois.

Enfin, le Grand Bergeracois bénéficie du programme **LEADER** 2015-2020 dont l'enveloppe financière est de 1 570 000 €.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Grand Bergeracois** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Grand Bergeracois, ainsi que les EPCI le composant en vue de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du Grand Bergeracois feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection.

L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un(e) représentant(e) pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants via ses supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire du Grand Bergeracois pourra contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire le territoire du Grand Bergeracois prendra contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (fusion d'EPCI, ...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 5 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Alain ROUSSET

Le Président
de la communauté d'agglomération bergeracoise

Frédéric DELMARÈS

Le Président
de la communauté de communes Bastides
Dordogne-Périgord

Christian ESTOR

Le Président
de la communauté de communes Montaigne
Montravel et Gurson

Thierry BOIDÉ

Le Président
de la communauté de communes des Portes
Sud Périgord

Jérôme BÉTAILLE

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire